

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1073^e séance, tenue le mardi 17 février 2015,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, Mme Chantal Cara, (en l'absence de Mme Francine Girard), M. Michel Carrier (par conférence téléphonique), M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton; Mme Chantal Pharand; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudrault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. François Le Borgne, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont), un officier de la FESP, M. Richard Patry, un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Julie Bélanger, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1073-5.1, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, M. Sami Haddad, professeur agrégé au Département de santé environnementale et santé au travail, Mme Christina Zarowsky, directrice du Département de médecine sociale et préventive; pour la délibération CE-1073-5.2, de la Faculté de médecine : M. Louis Gaboury, directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire; pour la délibération CE-1073-5.3, de la Faculté de médecine : M. Luc DesGroseillers, professeur titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire; pour la délibération CE-1073-5.4, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jean-François Angers, directeur du Département de mathématiques et de statistique; pour la délibération CE-1073-6.1, de la Faculté de médecine dentaire : Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes; pour la délibération CE-1073-6.2, de la Faculté de médecine, M. Benoît Jutras, professeur agrégé à l'École d'orthophonie et d'audiologie

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Benoit Moore, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont, le directeur du Département de kinésiologie, M. Jean-Marc Lavoie; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; un étudiant : M. Robert Martin; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENT : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau

SÉCRÉTAIRE : Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvai

CE-1073-1 ORDRE DU JOUR

CE-1073-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1072^e séance tenue le 9 décembre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - Calendrier des séances pour l'année 2015-2016
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 École de santé publique — Direction
 - Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en santé publique : création de trois options : *Épidémiologie; Santé mondiale; Analyse de risque et toxicologie*
 - Modification au programme de Doctorat en santé publique

- 5.2 Faculté de médecine — Département de pathologie et biologie cellulaire
 - Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire : création de l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*
 - Création d'un Microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée
- 5.3 Faculté de médecine — Département de biochimie et médecine moléculaire
 - Modification au programme de Maîtrise en biochimie : création de l'option *Biochimie appliquée*; abolition de l'option *Cheminement avec stage*
- 5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique
 - Création d'un Microprogramme *Mise à niveau en mathématiques et statistique*
- 5.5 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires
 - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Comptabilité professionnelle*
- 6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de médecine dentaire
 - Modification : Année préparatoire au programme de Doctorat en médecine dentaire (1-300-4-0)
 - 6.2 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en audiologie (1-751-10)
 - 6.3 Faculté de musique
 - Création d'un programme de Majeure en composition et arrangement jazz (1-610-2-6)
 - 6.4 École HEC Montréal
 - Modifications aux programmes de Certificat
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1073-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1071^e SÉANCE CE-1073-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1072^e séance tenue le 9 décembre 2014, tel que présenté.

CE-1073-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1073-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1072^e séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1073-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1073-4

CE-1073-4.1 Calendrier des séances pour l'année 2015-2016 CE-1073-4.1
2015-A0033-1073^e-213

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le calendrier de ses séances pour l'année 2015-2016, conformément au document 2015-A0033-1073^e-213.

CE-1073-4.2 Processus d'admission et d'inscription CE-1073-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription aux trimestres d'hiver et d'automne 2015. Les résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'hiver 2015 montrent une augmentation d'une proportion approximative de 1,6 % pour les programmes d'études de premier cycle; une augmentation est également observée pour les programmes d'études supérieures. Le nombre d'inscriptions selon le

statut d'étudiant libre présente une augmentation importante (+ 46 %). Par ailleurs, le processus relatif à la désinscription des étudiants internationaux dont le dossier reste incomplet ou non conforme a été entamé au début du mois de février. Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2015 présentent une augmentation des demandes pour tous les cycles d'études (pour les programmes de premier cycle, l'augmentation observée à ce jour correspond à un nombre additionnel de 690 étudiants). Comparativement à la même période de l'année précédente (durant laquelle on procédait à l'implantation du système Synchro), un plus grand nombre de demandes a été traité et des offres d'admission ont déjà été acheminées.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente des données relevant de cette École pour le trimestre d'hiver 2015, pour lequel le nombre d'inscription présente une augmentation d'une proportion approximative de 1 %, totalisant un nombre de 1 300 inscriptions. À ce jour, les résultats relatifs au processus d'admission présente une diminution d'une proportion approximative de 4 %. On observe une augmentation importante des demandes d'admission au programme de MBA pour le trimestre d'été 2015 (+ 66 % de demandes, et + 56 % d'offres d'admission).

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, présente des données relevant de cette École. Les admissions au trimestre d'automne 2015 sont actuellement en traitement. Pour le programme de Baccalauréat, les inscriptions au trimestre d'automne 2014 ont présenté une augmentation d'une proportion approximative de 16 %, correspondant à un nombre de 150 nouveaux étudiants, et les inscriptions pour le trimestre d'hiver ont présenté une diminution d'une proportion approximative de 21 %, correspondant à un nombre de 66 étudiants. Un nombre approximatif de 2 000 étudiants sont inscrits à des programmes d'études supérieures. Le nombre d'inscriptions à des programmes de Maîtrise de recherche a présenté une augmentation d'une proportion de 13 %, et le nombre d'inscriptions à des programmes de Doctorat ont présenté une diminution d'une proportion de 32 %. Au total, l'École reçoit 8 082 étudiants pour ces trimestres.

En réponse à une question sur la possibilité de disposer de données sur la croissance des différents choix de programme des candidats, la présidente, Mme Louise Béliveau, mentionne que ces données pourront être analysées car, à partir de cette année, on incite les candidats à indiquer plus d'un choix de programme.

CE-1073-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1073-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5. Sur le fait que qu'une partie des projets approuvés par la Sous-commission des études supérieures lors de sa 53^e séance du 22 janvier dernier est présentée à la séance d'aujourd'hui, et que l'autre partie sera présentée à la séance du mois de mars, M. Chouinard précise qu'il a été vérifié que cette modalité n'occasionnera pas de retard dans l'implantation des projets.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, M. Sami Haddad, professeur agrégé au Département de santé environnementale et santé au travail, et Mme Christina Zarowsky, directrice du Département de médecine sociale et préventive.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3; pour ces présentations, la Commission reçoit M. Louis Gaboury, directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire (point 5.2), et M. Luc DesGroseillers, professeur titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire (point 5.3).

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, présente le projet inscrit au point 5.4; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-François Angers, directeur du Département de mathématiques et de statistique.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 5.5.

- CE-1073-5.1 École de santé publique — Direction CE-1073-5.1
- Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en santé publique : création de trois options : *Épidémiologie; Santé mondiale; Analyse de risque et toxicologie*
 - Modification au programme de Doctorat en santé publique

2015-A0033-1073^e-201 et 2015-A0033-1073^e-202

La modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies—DEPA en santé publique propose principalement la création de trois nouvelles options : *Épidémiologie; Santé mondiale; Analyse de risque et toxicologie*, en lien avec des objectifs de formation visant l'acquisition de compétences avancées dans les domaines de l'analyse et de la gestion des systèmes de santé. Ces nouvelles spécialisations s'intégreront à la structure d'une offre de formation de troisième cycle, avancée et concentrée sur deux trimestres, s'adressant aux praticiens de la santé publique, tant au niveau local qu'international, souhaitant compléter une mise à jour de leur expertise professionnelle dans les domaines de spécialisation concernés. Chacune des options du programme comporte 30 crédits. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création de six cours) et aux dispositions réglementaires du programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2015-A0033-1073^e-201.

La modification proposée permettra de répondre à des demandes de formation, tant pour la mise à niveau de la formation professionnelle que pour la formation à la recherche, et s'adressant à des candidats provenant du Québec, d'une autre province ou de l'international. Le diplôme de DEPA peut également être intégré au programme de Doctorat, correspondant à la première année de ce programme.

On prend note de revoir la formulation relative aux blocs de cours au choix du programme de DEPA ainsi que du programme de Ph.D., de manière à tenir compte du fait que les cours au choix proviennent non seulement de la banque de cours de l'École de santé publique, mais également de celles d'autres Facultés de l'Université et des écoles affiliées.

La modification au programme de Doctorat en santé publique porte sur des ajustements de concordance découlant des modifications apportées au programme de DEPA, et afin d'arrimer l'offre de cours de ce programme avec les autres programmes en santé publique offerts par l'École. Chacune des options du programme comporte 90 crédits. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création de trois cours) et aux dispositions réglementaires du programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2015-A0033-1073^e-202.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École de santé publique (Direction) :

- la modification au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en santé publique : création de trois options : *Épidémiologie; Santé mondiale; Analyse de risque et toxicologie*, conformément au document 2015-A0033-1073^e-201;
- la modification au programme de Doctorat en santé publique, conformément au document 2015-A0033-1073^e-202.

- CE-1073-5.2 Faculté de médecine — Département de pathologie et biologie cellulaire CE-1073-5.2
- Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire : création de l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*
 - Création d'un Microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée

2015-A0033-1073^e-203 et 2015-A0033-1073^e-204

La modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire propose principalement la création de l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée* dans la structure du programme. Il s'agit d'une option multidisciplinaire, visant la formation de professionnels qualifiés dans l'utilisation de techniques d'investigation diversifiées, et l'acquisition de connaissances pratiques en lien avec la pathologie moléculaire, notamment en regard des domaines biomédical ou biopharmaceutique. La structure de la nouvelle option comporte 45 crédits, répartis selon 37 crédits de cours obligatoires (dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports de stage) et 8 crédits de cours à option. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création d'un cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-203.

En lien avec la création de l'option au programme de Maîtrise, on propose la création d'un Microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée, s'adressant aux professionnels intéressés à œuvrer dans les domaines biomédical ou pharmaceutique, et visant une formation disciplinaire dans les divers aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie, intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire. Le Microprogramme comporte 17 crédits obligatoires (9 crédits de cours et 8 crédits de stage), et son implantation, prévue au trimestre d'automne 2015, donne lieu à la création de six cours. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-204.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine :

- la modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire : création de l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*, conformément au document 2015-A0033-1073^e-203;
- la création d'un Microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée, conformément au document 2015-A0033-1073^e-204.

- CE-1073-5.3 Faculté de médecine — Département de biochimie et médecine moléculaire CE-1073-5.3
- Modification au programme de Maîtrise en biochimie : création de l'option *Biochimie appliquée*; abolition de l'option *Cheminement avec stage*

2015-A0033-1073^e-205

La modification au programme de Maîtrise en biochimie propose principalement la création de l'option *Biochimie appliquée* dans la structure du programme, et donnant lieu à l'abolition de l'option *Cheminement avec stage*, que la nouvelle option remplace selon un intitulé plus adéquat en regard de la formation recherchée. La modification se pose également dans le contexte du non renouvellement de la subvention CRSNG qui était associée à l'option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires*; les modifications proposées permettront d'harmoniser l'offre de cours qui était associée à cette option à celle des autres options du programme. Des ajustements afférents sont

apportés à certains segments de la structure du programme. La structure de chacune des options comporte 45 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-205.

En réponse à une question, il est précisé que l'échéance prochaine de la subvention occasionne peu d'impact; un seul cours ne sera plus offert, et les autres cours de l'option ont été répartis dans les options et segments du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en biochimie : création de l'option *Biochimie appliquée*; abolition de l'option *Cheminement avec stage*, au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2015-A0033-1073^e-205.

CE-1073-5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique CE-1073-5.4
- Création d'un Microprogramme *Mise à niveau en mathématiques et statistique*

2015-A0033-1073^e-206

La création du Microprogramme *Mise à niveau en mathématiques et statistique* vise l'acquisition d'une formation avancée en mathématiques, en statistique et en probabilités, s'adressant aux étudiants ne disposant pas d'une formation initiale suffisante en mathématiques et en statistique afin d'accéder à l'option *Actuariat* des programmes de Maîtrise en mathématiques, de Maîtrise en statistique, de Maîtrise en Finance mathématique et computationnelle et de Maîtrise en Biostatistique (projet). Le Microprogramme comporte 12 crédits de cours à option. Son implantation, prévue au trimestre d'été 2015, donne lieu à la création de quatre cours. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-206.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme *Mise à niveau en mathématiques et statistique*, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1073^e-206.

CE-1073-5.5 ÉCOLE HEC MONTRÉAL CE-1073-5.5
- Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires
- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Comptabilité professionnelle*

2015-A0033-1073^e-207 et 2015-A0033-1073^e-208

La modification au programme de Maîtrise en administration des affaires propose principalement l'établissement d'un cheminement AeroWord dans la structure du programme, en lien avec le développement d'un cheminement dans le secteur aérospatial. Cette modalité permettra de distinguer le programme de l'École des autres programmes de MBA, en offrant des *cheminements*, orientés vers des secteurs industriels, distingués des *spécialisations* dans des fonctions de l'entreprise. Le cheminement AeroWord comporte 11 blocs de compétences comportant chacun 1,5 crédit. Le programme comporte 54 crédits. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création de 11 cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-207.

En réponse à une question, il est précisé que l'intitulé *AeroWord* ne figure pas sur le libellé du diplôme mais est utilisé dans la documentation de promotion; ce cheminement correspond à un bloc de compétences, et constitue une formation comparable à une formation privée s'adressant à une clientèle ciblée.

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion propose principalement la création de l'option de spécialisation *Comptabilité professionnelle*, en lien avec la création, au trimestre d'automne 2013, du Diplôme d'études supérieures spécialisées—D.E.S.S. en comptabilité professionnelle—CPA ; la création de la nouvelle option permettra aux étudiants du D.E.S.S. d'avoir accès au programme de Maîtrise. Le programme suivi selon la nouvelle option comporte 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'implantation de l'option est prévue au trimestre d'hiver 2016. La présentation reportée au document 2015-A0033-1073^e-208.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Maîtrise en administration des affaires, conformément au document 2015-A0033-1073^e-207;
- la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : création de l'option *Comptabilité professionnelle*, conformément au document 2015-A0033 1073^e-208.

CE-1073-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1073-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes de la Faculté de médecine dentaire.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente le projet inscrit au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Benoît Jutras, professeur agrégé à l'École d'orthophonie et d'audiologie.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 6.3.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 6.4.

CE-1073-6.1 Faculté de médecine dentaire

CE-1073-6.1

- Modification : Année préparatoire au programme de Doctorat en médecine dentaire (1-300-4-0)

2015-A0033-1073^e-209 et 209.1

La modification proposée à l'année préparatoire du programme de Doctorat en médecine dentaire constitue la troisième étape de modifications en vue de la refonte du programme, laquelle sera complétée en 2015 pour une implantation au trimestre d'automne 2016. L'objectif de la refonte vise principalement à répondre aux recommandations et exigences de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, à augmenter et devancer l'exposition clinique des étudiants, et à devancer des enseignements cliniques et théoriques en médecine dentaire; cette démarche donne aussi lieu à la révision et à l'actualisation des cours. Cette troisième étape de modifications propose principalement l'intégration pédagogique de contenus des sciences fondamentales aux sciences cliniques (par le développement de cours de thématiques cliniques en médecine dentaire sur des sujets donnés [par exemple : maladie parodontale, tabagisme, traumatismes buccodentaires, prévention, avenues thérapeutiques, etc.]), et l'ajustement de la formation afin de devancer des enseignements

précliniques, permettant une entrée en clinique plus précoce. Ces modifications occasionnent le retrait de cours, la création de nouveaux cours (SAB 1051—*Introduction à la pratique professionnelle en médecine dentaire*, et SAB 1040 A à F—*Thématiques cliniques en médecine dentaire 1 à 6*) et le transfert de cours provenant du programme de Doctorat. Le nombre de crédits total du programme de l'Année préparatoire augmentera de 2 crédits, totalisant 39 crédits, considérant le déplacement de contenus du programme de DMD vers l'Année préparatoire; le nombre total de crédits du programme de DMD sera diminué en conséquence au terme de la démarche de refonte. Des modifications sont également apportées aux dispositions réglementaires propres au programme (articles 6.4, 9.2c, 13.4, 14.3), dans une perspective d'harmonisation avec les dispositions du programme de DMD ainsi que des programmes professionnels en santé. La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-209.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à l'Année préparatoire du programme de Doctorat en médecine dentaire (1-300-4-0), à la Faculté de médecine dentaire, conformément au document 2015-A0033-1073^e-209.

CE-1073-6.2 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie CE-1073-6.2
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en audiologie
(1-751-1-0)

2015-A0033-1073^e-210 et 210.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en audiologie propose une mise à jour de la formation, de manière à assurer une plus grande exposition à des situations d'apprentissage pouvant favoriser un meilleur transfert des connaissances vers des situations de pratique en audiologie. On souhaite également corriger le taux d'attrition important de ce programme, notamment, en exposant les étudiants aux cours liés à l'audiologie plus tôt dans le programme. La structure du programme est ainsi redéfinie en conséquence (abolition, modification et création de cours, retrait et ajout de cours, répartition des cours et des crédits dans les blocs du programme), mais conserve le même nombre total de crédits (106 crédits). Principalement, plusieurs cours de sigle ORA sont transformés en cours de sigle AUD (soit des cours réservés aux étudiants en audiologie, les cours de sigle ORA étant donnés à la fois aux étudiants en audiologie et aux étudiants en orthophonie). La présentation reporte au document 2015-A0033-1073^e-210.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en audiologie (1-751-1-0), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2015-A0033-1073^e-210.

CE-1073-6.3 Faculté de musique CE-1073-6.3
- Création d'un programme de Majeure en composition et arrangement
jazz (1-610-2-6)

2015-A0033-1073^e-211 et 211.1

La création d'un programme de Majeure en composition et arrangement jazz se pose dans une perspective de planification en regard du développement des offres de formation dans ce domaine et de la poursuite des études aux cycles supérieurs (par exemple, par des offres de formation selon la forme d'un programme de Baccalauréat ou selon la combinaison du programme de Majeure proposé avec un programme de Mineure de la Faculté). Par ailleurs, considérant que la plupart des programmes en musique offerts dans les Cégeps comportent des spécialisations ou des options en

composition et arrangement jazz, l'établissement du programme de Majeure permettra d'arrimer les enseignements de la Faculté avec ceux offerts dans les Cégeps, et d'offrir une formation de niveau universitaire en composition jazz. L'établissement de ce programme permettra également à la Faculté de s'insérer dans le réseau universitaire francophone québécois et canadien en lien avec le courant culturel et socioéconomique. La coexistence du nouveau programme avec le programme de Baccalauréat en interprétation jazz favorisera l'optimisation des ressources existantes dans le secteur jazz de la Faculté, ainsi que les interactions entre les programmes. Le programme de Majeure en composition et arrangement jazz comporte 60 crédits, répartis selon 37 crédits de cours obligatoires et 23 crédits de cours à option. Deux nouveaux cours seront créés spécifiquement pour ce programme (MCT 1301, 1302, 2301, 2302—*Atelier de composition jazz*, 1 à 4; MUE 1501 à 1506—*Ensemble de guitares jazz*). La présentation reportée au document 2015-A0033-1073^e-211.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeure en composition et arrangement jazz (1-610-2-6), à la Faculté de musique, conformément au document 2015-A0033-1073^e-211.

CE-1073-6.4 ÉCOLE HEC MONTRÉAL CE-1073-6.4
- Modifications aux programmes de Certificat

2015-A0033-1073^e-212 et 212.1

Les modifications aux programmes de Certificat visent principalement à rationaliser l'offre de cours, notamment par la réduction de l'offre de cours au choix dans les domaines de spécialisation, et à resserrer la structure des programmes, afin de favoriser un cheminement plus efficace et d'assurer la disponibilité des cours pertinents. Les modifications apportées aux contenus de cours permettront de mieux répondre aux besoins du marché. Cinq nouveaux cours ont été créés pour les programmes Affaires internationales (un cours), Commerce de détail et expérience client (deux cours), et Technologies de l'information (deux cours). Certains programmes ont été scindés et structurés selon des programmes de Certificat présentant un intitulé plus représentatif de la formation visée (notamment, les programmes en technologies de l'information, en gestion des opérations et de la logistique, et en gestion des ressources humaines). La présentation reportée au document 2015-A0033-1073^e-212.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Certificat, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2015-A0033-1073^e-212.

CE-1073-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1073-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1073-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1073-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 mars 2015, à 14 heures.

CE-1073-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1073-9

La séance est levée à 15 heures 05.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 24 mars 2015 – délibération CE-1074-2

La présidente,

Le secrétaire général adjoint,

Louise Béliveau

Simon Carrier